



Inter-Parliamentary Union  
For democracy. For everyone.

## **Allocution de Mme Margaret Mensah-Williams**

### **Vice-Présidente du Conseil national de Namibie Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'UIP**

#### **Commission de la condition de la femme 59<sup>e</sup> session Nations Unies**

Madame la Présidente,

C'est avec un infini plaisir que je prends la parole au nom de l'Union interparlementaire.

Le 11 mars, l'UIP et ONU Femmes ont organisé une réunion parlementaire à l'occasion de la 59<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme. Cette rencontre s'intitulait « Les parlements se mobilisent pour l'égalité des sexes : les priorités pour Beijing +20 et après ».

Avant de vous faire part de ses conclusions, permettez-moi de renouveler nos remerciements à ONU Femmes pour la coopération qui s'est nouée avec cette organisation et de souligner une fois encore à quel point il est important que les parlementaires prennent part aux travaux de la Commission, suivent ses débats et soient tenus au courant de la profusion d'informations, d'échanges et de réunions à laquelle elle donne lieu. La participation parlementaire est indispensable pour garantir le suivi national des décisions prises dans cette enceinte.

Je regrette que la Déclaration relative à Beijing +20 adoptée par la Commission ne mette pas en valeur le rôle fondamental du parlement dans la réalisation des objectifs fixés. J'espère sincèrement que le document présentant les méthodes de travail de la Commission donnera davantage de poids aux résultats de la réunion parlementaire que nous organisons, depuis plus de dix ans déjà, conjointement aux Nations Unies, en marge de chaque session.

Permettez-moi d'évoquer maintenant l'issue de la réunion parlementaire annuelle qui s'est déroulée voici quelques jours. Près de 200 parlementaires originaires de 44 pays ont pris part à cette réunion, extrêmement interactive et constructive. Les débats ont prioritairement porté sur les stratégies que les parlements peuvent adopter pour faire avancer la cause de l'égalité des sexes.

Madame la Présidente,

Je voudrais souligner les trois recommandations et conclusions principales de cette rencontre.

En ce qui nous concerne, nous estimons que l'objectif de l'égalité des sexes exige : 1) le respect plein et entier des droits des femmes, qui passe par une action législative déterminée ; 2) une proportion équitable de femmes aux postes à responsabilités et 3) des parlements et une gouvernance démocratique forts.

Notre première recommandation est de faire du respect des droits des femmes la priorité absolue des parlements. Le respect de ces droits, non négociables, est indispensable pour progresser.

Nous considérons que l'autonomisation des femmes dépend de la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux, ce qui exige que nous transformions les relations de pouvoir et mettions un terme aux inégalités structurelles. Nous devons aussi donner aux femmes les moyens de devenir maîtresses de leur vie, de leur corps et de leur destinée.

Pour que nous progressions, ces droits doivent être sanctionnés par des lois, qui doivent être appliquées. Pour ce faire, nous devons constituer un cadre législatif de nature à éradiquer la discrimination et favoriser le respect des engagements internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Il est aussi indispensable que nous veillions à affecter les fonds et les moyens requis pour garantir une mise en œuvre et des sanctions adéquates. Il va sans dire que toutes ces mesures constituent l'essence même du travail et du mandat parlementaires et que nous avons un rôle majeur à jouer dans ce contexte. Il faut que les parlements continuent à mettre au service de l'égalité des sexes les compétences qui sont les leurs dans le domaine législatif, budgétaire et de création de revenus.

La législation seule ne saurait toutefois suffire pour instaurer un changement réellement transformateur. Nos débats ont mis en évidence la difficulté que présente le passage d'une égalité théorique à une égalité concrète, ce qui m'amène à notre deuxième recommandation, à savoir transformer la prise de décision en instaurant la parité aux postes à responsabilités.

L'UIP vient tout juste de publier les données les plus récentes en sa possession concernant les femmes au parlement et à l'exécutif. Elle vient également de lancer l'édition 2015 de la Carte des femmes en politique, élaborée conjointement à ONU Femmes.

Madame la Présidente,

A l'échelle mondiale, 78 pour cent des parlementaires, 93 pour cent des Chefs d'Etat élus, 82 pour cent des ministres gouvernementaux et 95 pour cent des dirigeants d'entreprises sont des hommes. Peut-on parler d'égalité face à de tels chiffres ?

On ne peut toutefois nier que des progrès aient été réalisés. Voici vingt ans, lorsqu'a été adopté le Programme d'action de Beijing, les femmes ne détenaient que 11,3 pour cent des sièges parlementaires à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, ce pourcentage est de 22,1 pour cent, soit presque le double.

A l'heure actuelle 17,7 pour cent des portefeuilles ministériels sont détenus par des femmes et, dans 30 pays, ce chiffre dépasse 30 pour cent.

Tout cela est certes réjouissant, mais le rythme de notre progression demeure excessivement lent. Il est évident que la volonté politique et l'adoption de politiques fermes, sous la forme de quotas et de systèmes électoraux facilitant l'élection des femmes, sont indispensables pour que le changement s'installe.

Lorsque ces politiques fixent des objectifs ambitieux, sont fermement appliquées et accompagnées de mesures visant à éliminer les entraves au financement des campagnes électorales, à enrayer la violence subie par les femmes engagées en politique, à lutter contre les stéréotypes méprisants ou à gagner le soutien des partis politiques, elles n'en ont que plus d'incidence.

Nous devons nous inspirer des bonnes pratiques établies par plusieurs pays, engagés en faveur de la parité en politique, et les étendre au secteur économique et social. Il faut que nous, parlementaires, nous engageons à agir pour faire de la prise de décision un processus plus inclusif.

Comment entretenir le changement ? Ceci m'amène à notre troisième recommandation, à savoir rendre les parlements sensibles au genre et renforcer la gouvernance démocratique.

Il sera probablement plus facile d'instaurer l'égalité des sexes si nous réussissons à trouver un équilibre entre une société civile féministe autonome, un Etat fort et un parlement efficace.

La participation pleine et entière du parlement est indispensable pour garantir l'intégration des grandes priorités de Beijing +20 et après dans la procédure d'élaboration de la législation et de contrôle de sa mise en œuvre. Il est aussi essentiel que les parlements exigent des gouvernements qu'ils répondent des engagements pris.

Pour que les parlements relèvent ces défis et remplissent activement leur fonction, il faudrait dans un premier temps qu'ils soient plus étroitement associés au processus de prise de décision à l'échelle nationale et internationale concernant Beijing+20 et après.

Aucun objectif, cible ou projet ne devrait être envisagé à l'échelon national ou international sans que le parlement ne soit consulté.

En second lieu, il faut que les parlements renforcent leurs capacités et leurs compétences. En l'absence de parlements fonctionnant harmonieusement, dûment représentatifs de la société et sensibles au genre, éliminer les obstacles restants et mettre en œuvre les mesures prioritaires requises pour instaurer l'égalité des sexes relèvera du tour de force.

Affirmer que les parlements doivent être sensibles au genre revient à dire qu'ils doivent donner l'exemple en matière de parité (tout en ayant les compétences requises pour la défendre).

L'UIP continuera à prêter main-forte aux parlements et à leur offrir son concours, en se consacrant prioritairement à leur mode de fonctionnement, à leurs capacités, ainsi qu'à la volonté politique d'assumer les responsabilités qui reviennent au parlement en matière d'égalité des sexes. Dans ce contexte, le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre pose des jalons facilitant la mise en œuvre de réformes et le renforcement de l'institution parlementaire à l'échelle mondiale.

Madame la Présidente,

Le chemin peut sembler interminable – mais, unis, nous saurons le parcourir.

Nous atteindrons nos objectifs grâce à des partenariats forts et pérennes : partenariats entre hommes et femmes, partenariats entre femmes, entre partis, entre groupes sociaux, ainsi qu'entre parties prenantes et organisations engagées en faveur de l'égalité des sexes.

Enfin, permettez-moi de réitérer l'intérêt des membres de l'UIP à l'égard des travaux des Nations Unies, auxquels ils souhaitent continuer à prendre part. Les parlementaires se sont engagés à donner suite dans leurs pays respectifs aux débats qui ont eu lieu cette semaine pendant notre réunion.

Nous sommes convaincus que si nous jouons chacun le rôle qui nous revient, nous accomplirons des progrès significatifs.

Je vous remercie de votre attention.